

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITION

M. CORBETT—VIA RAIL—LES RÉDUCTIONS DU SERVICE-VOYAGEURS

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, je désire déposer deux pétitions qu'ont signé plus de 900 résidents de la localité de Chipman et d'autres régions du Nouveau-Brunswick pour protester contre l'abandon du service-voyeurs ferroviaire à cet endroit. Grâce au bienveillant ministre des Transports (M. Pepin), ce grand incompis, beaucoup de ces personnes ne pourront cette année célébrer Noël avec les êtres qui leur sont chers.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont indiquées par un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 1487, 2708, 3064, 3165, 3246, 3252, 3283 et 3284.

[Texte]

LA SURVEILLANCE DES DÉPUTÉS

Question n^o 1487—**M. Cossitt:**

Au cours des trois dernières années, un service de sécurité ou tout autre service gouvernemental a-t-il été, directement ou indirectement, chargé de surveiller, de se livrer à l'écoute électronique par quelque moyen que ce soit, au téléphone, par exemple, à l'aide d'appareils destinés à écouter les conversations dans les automobiles, etc., d'un député de la Chambre des communes et, dans l'affirmative et dans chaque cas, a) quel était le nom du député et de sa circonscription, b) dans quel but, c) quand, par quel moyens et à quel endroit?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service de sécurité du Canada, il n'est pas jugé de l'intérêt national de répondre à une telle question. Tandis qu'une réponse positive donnerait des renseignements sur les opérations en matière de sécurité et serait préjudiciable à leur réussite ou porterait inutilement atteinte à la réputation d'une personne, une réponse négative aiderait ou rassurerait ceux qui se livrent actuellement à des activités qui vont à l'encontre de la sécurité nationale.

LE DIRECTEUR RÉGIONAL ADJOINT DE LA RÉGION DU GOLFE

Question n^o 2708—**M. Corbett:**

1. A-t-on nommé un directeur régional adjoint à la nouvelle direction de la région du Golfe du ministère des Pêches et des Océans et, le cas échéant, a) qui, b) pour qui ou quel ministère travaillait cette personne auparavant, c) quels sont ses titres et qualités?

Questions au Feuilleton

2. Cette personne a-t-elle été embauchée à la suite d'un concours restreint ou public de la Commission de la Fonction publique ou par le ministre?

3. Quelle est la description de fonctions du directeur régional adjoint?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): 1. Oui. a) Jean-Eudes Haché, b) ministère des Pêches et des Océans, c) M. Haché possède les diplômes suivants: baccalauréat ès arts (Université de Moncton), baccalauréat en sciences sociales (Université d'Ottawa), maîtrise en administration (Université d'Ottawa).

Il a occupé les postes suivants: 1968-1972, cabinet du premier ministre, agent régional, provinces de l'Atlantique, 1972-1974, affaires des anciens combattants, chef de cabinet du ministre, 1974-1976, chef du cabinet du ministre d'État aux Pêches, 1976-1977, conseiller aux politiques, direction de la répartition des ressources, Pêches, 1977-1979, gestionnaire (Est du Canada), direction de la répartition des ressources, Pêches, 1979-1980, Pêches et Océans, agent fonctionnel principal, utilisation des ressources, 1980-1981, Pêches et Océans, directeur, répartition des ressources.

2. Embauché à la suite d'un concours de la Commission de la Fonction publique (restreint). Le directeur général adjoint est comptable à la direction générale régionale de la coordination, de la conduite et de l'exécution des programmes et des activités de gestion des pêches et de soutien, au sein de la Région, en vue d'atteindre les objectifs du gouvernement fédéral et du ministère et de réaliser les mandats de gestion des ressources marines et aquatiques renouvelables du golfe Saint-Laurent.

L'ACHAT DE VÉHICULES POUR LES MINISTRES

Question n^o 3064—**M. Cossitt:**

1. Quel est le détail des règles adoptées par le gouvernement lors de l'achat de véhicules pour les ministres?

2. Procède-t-on à un appel d'offres et sinon, pourquoi?

3. Invite-t-on des soumissionnaires à faire une offre et, le cas échéant, qui en dresse la liste?

4. Permet-on habituellement à un ministre d'acheter un véhicule neuf chez le concessionnaire de son choix, dans sa circonscription ou ailleurs?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): 1. Le ministère des Approvisionnements et Services achète, pour le compte des ministères, tous les véhicules destinés à l'usage des ministres auprès des concessionnaires. On procède à des appels d'offres par téléphone auprès des concessionnaires qui vendent les véhicules requis et qui sont établis dans les environs immédiats de l'endroit où le véhicule sera utilisé. Toutefois, les ministres décident habituellement si l'achat du véhicule se fera dans la région de la Capitale nationale ou dans leur circonscription.